

**PRENEZ SOIN DE
VOUS EN RESTANT
CHEZ VOUS !**

**RENDEZ-VOUS SUR
WWW.DOCTOLIB.FR OU
WWW.MAIIA.COM
POUR CONSULTER VOTRE
MÉDECIN DANS LES 24H
PAR VIDÉO
CONSULTATION.**



contact@familles-de-
france.org



**QU'EST-CE-QUE LA
TÉLEMÉDECINE ?**



Accès aux droits pour tous !

**POUR FAIRE FACE AU
COVID 19
CHANGEONS LA
FAÇON DE RECEVOIR
DES SOINS DE SANTÉ.**

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1

Prenez rendez-vous avec votre médecin habituel sur la plateforme www.doctolib.fr ou www.maiaa.com et sélectionnez le mode « en vidéo ».

2

Assistez à votre consultation vidéo en cliquant sur le lien que vous recevez par SMS ou via votre espace Doctolib ou Maiaa.

3

A l'issue d'une téléconsultation, le médecin établit une prescription qui peut être transmise sous format papier, par voie postale, ou sous format électronique, via votre messagerie.

DANS QUELS CAS ?

Toutes les situations médicales pendant cette période de confinement peuvent donner lieu à la téléconsultation.

Cette proposition relève de la seule décision du médecin qui doit juger de la pertinence d'une prise en charge médicale à distance plutôt qu'en face à face.



ET LE PRIX D'UNE TÉLÉCONSULTATION ?

Une téléconsultation est facturée au même tarif qu'une consultation classique en face à face :

- 25 € pour un médecin généraliste (30 € pour les - de 6 ans)
- 30 € pour un médecin spécialiste.

COMMENT SUIS-JE REMBOURSÉ ?

L'Assurance Maladie rembourse les consultations vidéo réalisées avec un professionnel de santé.

Dans le cadre du COVID-19, il faut vous munir de votre numéro de sécurité sociale afin de l'indiquer au praticien non référent.